

RÈGLEMENT

AURAGE!

La Scène Auvergne-Rhône-Alpes

MaMA 2024

QUI PEUT DÉPOSER UNE CANDIDATURE ?

- Une structure de production adhérente à Grand Bureau (production de spectacle, production phonographique, label, ...)
- Une structure de diffusion adhérente à Grand Bureau (lieu, festival, organisateur de concerts, ...)

Attention :

- Les artistes ne peuvent pas candidater seules.
- Les artistes ayant déjà participé à AURAGE! ne peuvent pas candidater à nouveau.

QUELS CRITÈRES DE SÉLECTION ?

- La structure porteuse du projet doit être implantée en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les artistes doivent être implantés/es en Auvergne-Rhône-Alpes (justifier une activité majoritaire dans la région : résidence, accompagnement ou diffusion).
- Un prérequis technique et scénique est demandé (pouvoir justifier de dates réalisées ou de résidences et de la capacité du projet à assurer un showcase de 30 minutes).
- Avoir un répertoire original (pas de reprises)
- Ne pas figurer dans la programmation officielle du MaMA.

Attention :

- Il faudra optionner la date du showcase (18 octobre 2024) et se rendre obligatoirement disponible jusqu'à l'annonce publique de la sélection qui se fera en juillet 2024.

QUELS CRITÈRES D'APPRÉCIATION ?

- Les candidatures accompagnées par plusieurs structures seront appréciées.
- Le jury portera une attention particulière à la parité.
- Un regard attentif sera porté sur la stratégie de développement du projet artistique.
- Toutes les esthétiques musicales sont les bienvenues.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

La structure représentant les artistes sélectionnés s'engage à prendre en charge :

- Les salaires et les frais de déplacement (transport, hébergement, restauration) de leurs équipes artistiques et techniques (salaire minimal conventions collectives).

Grand Bureau prendra en charge :

- Les frais de location de la salle et les frais techniques

QUELS ÉLÉMENTS SONT À FOURNIR ?

- Des informations sur le projet (biographie, photos, liens, implantation géographique, composition du groupe, discographie, dates, entourage professionnel...)
- Contact de la personne référente.
- Un argumentaire détaillé sur la stratégie de développement du projet.
- 3 fichiers audios de 3 morceaux différents.
- Un lien vers une vidéo de session live type teaser / extrait court ou titre .
- La fiche technique.
- Une revue de presse.

Si votre structure n'est pas encore adhérente à Grand Bureau et que vous souhaitez proposer un·e artiste, vous pouvez adhérer jusqu'à la fin des candidatures.
Contactez Justine Vinais : administration@grandbureau.fr

LES CANDIDATURES SONT OUVERTES DU 15 AVRIL AU 31 MAI

[FORMULAIRE DE CANDIDATURE ICI](#)

DES QUESTIONS ?

Pour toute question sur ce dispositif piloté par Grand Bureau, écrivez à Robin Barthomeuf, chargé de mission accompagnement : robin.barthomeuf@grandbureau.fr